

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL.

Rue du Port n. 237.

HONNÊTE ET PATRIOTE

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et le lendemain de fête excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE, ou on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 piastres par mois.

ALMANACH FRANÇAIS.

Vendredi 5 — Bataille de Moërskerch, par le général Moreau, contre les Autrichiens (1800).

“ Bataille de Fuentes de Oñoro, par le maréchal Masséna, contre les Anglais (1808).

“ Combat d'Eizdorff, par Napoléon, contre les Prussiens (1813).

LE BUREAU ET L'IMPRIMERIE du Patriote Français sont transportés, à dater du 1^{er} mai, RUE DU PORTON, N^o 237.

MONTEVIDEO.

4 mai 1843.

A nos Compatriotes

Un grand nombre de nos compatriotes, comptant sur notre indépendance et notre impartialité, nous ont priés de présenter quelques considérations à l'appui d'un projet sérieux, qui obtiendra, nous l'espérons, l'assentiment de tous. Comme nous sommes l'organe naturel de tous nos concitoyens qui nous exposeront des idées raisonnables et justes, nous allons essayer de développer les arguments qui justifient leur loyale proposition; nous inviterons en même temps ceux qui l'approuvent à vouloir bien nous faire connaître leur opinion par la voie de la publicité.

Notre digne colonel doit être accablé sans être rebuté par tant de fatigues continuelles; obligé de s'occuper presque seul de l'administration de la légion des volontaires, des réclamations de tout genre, de l'organisation générale, de la discipline, de l'ordre, &c, il mérite, à cause de son zèle soutenu, de ses excellen-

tes intentions et de ses efforts souvent couronnés de succès, qu'on lui vienne promptement en aide, et qu'en lui conservant sa haute et salutaire influence, on allège le poids des difficultés qui pèsent exclusivement sur lui.

Un seul homme, quelle que soit son intelligence, quelle que soit la force de sa volonté, peut bien pendant quelque temps s'occuper à lui seul d'une administration telle que celle qui doit nous régir. Mais les fatigues physiques et intellectuelles, qui surviennent infailliblement, détendent peu à peu les ressorts de l'esprit, en émoussent l'énergie, quelque puissante qu'elle soit, et, en l'obligeant de négliger certains détails toujours importants, nuisent nécessairement à l'ensemble des vues et de l'exécution.

Comme nos intérêts les plus chers, comme nos droits de français, comme nos existences à tous sont en jeu, comme à chaque instant il peut se soulever une question qui compromette nos fortunes, notre nationalité et notre vie, comme la conservation de toutes ces choses belles, indispensables et saintes dépend principalement de notre administration, il a paru à des hommes désintéressés et sages qu'il serait bon, pour fonder une institution utile à tous, d'avoir tout simplement recours à cette maxime si vraie et pourtant toujours vraie : *« Il y a quelqu'un qui a plus d'intelligence que l'homme le plus intelligent; ce quelqu'un, c'est tout le monde »*

Il est donc nécessaire qu'il soit fait un appel aux vœux de toute la Légion des Volontaires Français, et que ses suffrages désignent des hommes intelligents et considérés, qui, déjà engagés dans notre mouvement, soient capables, par leur influence, de lui imprimer une direction régulière et constante; qui, présidés par l'homme honorable que l'opinion publique a justement placé à notre tête, l'aident dans son immense travail, et s'occupent de la discipline,

de l'administration générale, des réclamations de tout genre, de l'ordre enfin.

Ces hommes, ils sont parmi nous; et le peuple, qui choisit bien, quand il choisit librement, saura les trouver et les mettre en lumière : *vox populi vox Dei*. Le modèle de ce conseil d'administration, nous le trouvons dans cette France, qui, n'en déplaise à MM. les Anglais, est le véritable centre de la civilisation et des institutions utiles, indispensables pour la conservation des peuples et de la liberté.

Ce conseil composé d'hommes tels que ceux dont nous parlons plus haut, aura nécessairement, par sa composition même, des vues larges et circonscrites pourtant dans des limites fixées; il donnera aux décisions prises l'autorité que donne à toute résolution le vœu d'une majorité, vœu qui implique discussion; et la portée de ses actes lui imposera une réserve toujours attentive, condition nécessaire à l'état provisoire de toutes circonstances exceptionnelles.

Notre digne colonel remercia ses compatriotes de s'être offerts eux-mêmes à assumer une responsabilité trop lourde pour un seul homme, à partager un travail pénible de toutes les heures, de tous les instants. Nous devons d'autant plus nous hâter de créer ce conseil, que notre patrie nous en donne le modèle dans son organisation militaire, et qu'il nous aura suffi de jeter vers elle un regard observateur, pour y rencontrer une création, levier puissant contre les obstacles que nous aurons à surmonter.

Au résumé, suivant l'opinion des Français qui ont bien voulu nous choisir pour interprète, le conseil d'administration, dont ils proposent formellement la création, serait ainsi composé :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

De la Légion des Volontaires Français.

1. Le colonel, président de droit.

FEUILLETON.

UN DISCIPLE DE CAGLIOSTRO.

(Suite).

L'Algérien, en spéculateur qui sait qu'il faut avoir plus d'une corde à son arc, s'attachait aussi beaucoup à enlever des gens puissamment riches, sans s'occuper de l'âge, ni du sexe; il s'empressait ensuite, moyennant une énorme rançon, de rendre les captifs à leurs familles désolées. Il emportait encore, mais ce n'était guère que comme lest de navire, comme appoint de l'opération, de pauvres diables dont on faisait des bêtes de somme en Afrique, et qu'attendaient un travail excessif, une nourriture tout juste suffisante pour ne pas mourir de faim, et d'innombrables coups de bâton.

Nul doute, s'écrie-t-on dans tout Palerme, que le forban n'ait enlevé le duc. La chose paraissait en effet vraisemblable.

Le commandant de la marine militaire de Sicile ordonne aussitôt à quatre *speronares*, renommés pour leur marche supérieure, de courir, de voler à la poursuite du corsaire. Le prince promet de l'or à pleine tonne si on

lui ramène son fils. Montée par des marins d'élite et pleins d'ardeur, l'escadrille appareille à la hâte, elle se couvre de voile, elle s'enfonce à l'horizon: elle avait disparu que soixante mille Palermitains la regardaient encore où elle n'était pas.

Gaëtano avait voulu s'embarquer sur un de ces bâtiments.

Le jour tomba, sans que les vigies placées au haut des mâts eussent rien découvert. La nuit vint; le vent, d'abord sec et serré, redoubla de force; la mer se souleva; bref l'on eut une tempête furieuse.

Un des *speronares* regagna Palerme; deux autres s'en furent je ne sais où; et celui qui portait Gaëtano, après avoir lutté contre une effroyable tourmente, après avoir passé trente-six heures sous l'eau plutôt que dessus, relâcha, fort avarié, à Trapani.

On y apprit que, du haut de leurs tours placées le long du rivage, les gardiens avaient vu, la veille, sombrer au large une goélette courant sans pavillon, mais que l'on reconnaissait au premier coup-d'œil pour un croiseur barbaresque; l'équipage entier avait dû périr au milieu du gouffre où ce bâtiment s'était englouti.

Des émissaires actifs furent cependant envoyés à Alger, à Tunis, à Tripoli, à Maroc. " Donnez-moi quel-

que nouvelle de Filippo, leur dit le prince, et vous direz vous-mêmes quelle récompense vous voulez." Parer la promesse, bien faite pour stimuler le zèle, pour amener à l'impossible, n'amenait point de résultat; quelle que fût la bonne volonté des agents, ils ne purent rien apprendre au sujet du duc, et lorsque Auenschlarr arriva en Sicile, l'infortuné, je crois l'avoir dit, avait disparu depuis trois ans.

Le prince, qui ne pouvait renoncer à son idée chérie de faire passer Léonora dans sa famille, avait conçu l'idée de lui donner Gaëtano pour époux.

Fidèle aux engagements qu'elle avait pris avec Filippo, qu'elle ne cessait de pleurer, Léonora rejeta long-temps avec colère et désision les ouvertures qui lui furent faites en ce sens.

De son côté, Gaëtano, montrant une loyauté chevaleresque, s'opposait, quoiqu'il fût vivement épris de Léonora, à ce qu'on la tourmentât à cet égard. " Mon frère n'est peut-être pas mort, disait-il; il serait affreux de profiter de l'incertitude où nous sommes sur son compte, pour me mettre dans le cas de le priver de ce qui l'aurait préféré à la vie."

Touchée de cette grandeur d'âme, Léonora finit par regarder Gaëtano d'un œil moins sévère; le prince fu-

2. Un chef de bataillon.
3. Un capitaine.
4. Un capitaine-rapporteur, secrétaire.
5. Un lieutenant.
6. Un sous lieutenant.
7. Un sergent.
8. Un intendant militaire.

Toute décision serait prise à la majorité absolue.

Voilà, à peu de chose près, comment serait composé ce conseil; nous avons dit plus haut quelles seraient ses attributions. C'est à la majorité de nos compatriotes à prononcer. S'il ne croient pas devoir l'honorer de leur approbation, nous nous consolerons en songeant que notre intention était de mettre en lumière une idée utile. S'ils en confirment la nécessité par leurs libres suffrages, nous nous réjouissons modestement d'avoir servi d'organe à des vœux prévoyants et sincères, et d'avoir contribué, par le développement d'une proposition pleine de mesure, de sagesse et d'à propos, à répondre aux expressions de M. le consul qui daigne nous traiter de *garnements et de bruyons*.

Quoi qu'il advienne, nous aurons la conscience d'avoir accompli aussi convenablement qu'il nous a été possible, un devoir impérieux, et nous espérons avec confiance qu'on nous tiendra compte de notre bonne volonté.

A. DELACOUR.

— 500 étrangers ont pris les armes à Minas; la plupart sont Français.

ENE LAGUN MAYTIAC.

Y quiricatcen esquin en politica batec borchtubimb qu tu, harmen hartocrat gure huren débi diatecco, gré mi erio chercatcen den batec menagatcen valubaquita gure herio ciaz gabetine iz y ec, ez qegagan ahais egun de la eguna guré Erreguoren besta celebratcco, no noliuz h unalo Erregué hareo, orhozt guten ezditu-la bih tectie gldu ez eta éré mahi abandonatiac izandtea huren hau t. c. h. rmet ra galdeguincitien éta deya yuyatiaden hariaz.

Gure o holtoz garbiac acit ac balimbadira yun uac conservatigac la Erreguory, hayn franciandaco ciren egun preci tu her, ya qu n-

sait toujours tout ce qui dépendait de lui pour la faire consentir au mariage dont il avait fait le but de sa vie, et puis, quoiqu'attachée de bonne foi, avec ferveur, à la mémoire de celui que, si jeune encore, elle avait aimé, Léonora était femme; et auprès des femmes, en Sicile comme à Paris, comme partout peut-être, un mort ou un vivant qui fait le mort trois ans entiers court bien quelque chose d'avoir tort.

Les choses en étaient à ce point, au moment où Auenschild mit le pied au château de Monte-Cali.

Causeur spirituel et d'une instruction rare chez les académiciens (aussi n'était-il de nulle académie), ayant beaucoup vu et bien vu, enthousiaste préoccupé de ces mystérieux secrets sur lesquels se penche avidement toute tête humaine, l'Allemand devint bientôt l'oracle de la maison de Villa-Termi; il y était nécessaire; l'on admirait, l'on croyait ce qu'il avait dit avant qu'il n'eût parlé; le prince, dont les facultés intellectuelles avaient un peu souffert de ses chagrins poignants, lui prêtait surtout une oreille attentive; et, lorsqu'il entendait Auenschild s'exprimer en termes plus ou moins clairs sur le pouvoir qu'il avait de commander à la nature, le cœur du malheureux père se rouvrait un peu à l'espoir, il se bergait de l'idée que son hôte réussirait à lui fournir quelques renseignements sur le sort de Filippo.

Cette idée devint bientôt une pensée dévorante; une fois qu'elle eut pris possession du cerveau du prince, elle ne le quitta plus.

Il n'y tint pas, et un jour, se trouvant seul avec l'Allemand, il hésita, il pâlit; il lui dit enfin:

— Vous voyez, mon cher hôte, ce qui se passe ici; nous n'avons eu aucun secret pour vous; vous méritiez

ten haren proteccioné mercheccoco guiran, izanguité nothy elgarrequin unione hurbatian atchiquidézagun ohoresquy frances icena, leku urruhuntan ezag tarax degagon gure adisquider eta gura ana yer bayéta é égure otsaye, urrun izanaraticéré gu é herrico amodo sacratu hora ezte la guré bihotceta-riebehinoré urundu, iganqu ten haren hes-cualdun frances éta b harbalingbu induéré gure elgarrequin h l erpetideg iganguicce Viva Erregué, viva Francia.

Monsieur le rédacteur du *National*.

Je sais tout aussi bien que l'Oriental dont vous publiez la lettre, et je le tiens du brave colonel Garibaldi, qu'il a eu le malheur de perdre un homme, et que Brown a eu 5 hommes tués à l'île des Rats, 3 à bord, plusieurs blessés, et qu'il a reçu 5 boulets dans la coque de son brick. Je vous dirai qu'un oubli n'est jamais une faute; que l'insolence qui se cache est ignominieuse; que, si notre journal paraît le soir, je me promène le jour. Souvenez vous, monsieur, que Gilbert *signait hardiment ses vers accusateurs*. A. DELACOUR.

Extrait d'une lettre de son excellence le général en chef des armées de la république.

A son excellence le ministre de la guerre.

Durazno, 23 avril 1843.

Mon tout particulier ami,

Vous savez, sans doute, que le colonel Buz est ici, et doit marcher demain avec une colonne de plus de mille hommes à l'effet de s'emparer de toute la côte nord du Rio Negro, et poursuivre un corps de sauvages assassins en possession du Paysanla.

J'ai désigné une autre colonne aux ordres du colonel Senturion pour hostiliser les sauvages assassins qui occupent les Pointes de Morceles.

J'ai de tiné Alcobá, avec des forces respectables, afin qu'il poursuive le traitre invétéré et sauvage Mariano Barreto qui infeste le département de Carrolago.

Bientôt je serai réuni à notre avant-garde qui se trouve à Santa Lucia Chico.

Le colonel Silva, avec sa nombreuse division, défend énergiquement le département de Malibad, ayant, comme vous devez le savoir, châtié le com. n. rgant, devenu partisan, Birguena (le 16 courant), lequel a perdu 75 hommes, tant morts que prisonniers sur 80 qu'il avait à ses ordres. Seulement il lui en est resté 5 pour publier sa déroute.

J'ai enfin arrangé les nombreuses familles que mena ten convoi l'armée; j'ai et ibi mes dep. ts de ch-

toute notre confiance et vous la possédez. Léonora, je ne vous apprend rien de neuf, n'a plus qu'un sentiment de tendresse et de respect pour mon malheureux fils; et si elle avait la certitude de son trépas, ajouta le père en sanglotant, elle donnerait sa main à Giétano. Celui-ci, seul rejeton, seul espoir de notre famille, la plus vieille de la Sicile, languit, boursifé d'indécision; il aime, mais il lutte contre le penchant auquel il serait heureux de s'abandonner; il ne sait si un jour Filippo ne viendra pas réclamer sa fiancée. Tout cela me mine, me mène au tombeau. Vous comprenez d'ailleurs que je ne saurais me résigner à perdre l'espoir d'une union qui si long temps été mon rêve de tous les momens et qui doit perpétuer ma race, en doublant sa splendeur. Elle pourrait d'ailleurs faire le bonheur de deux personnes qui me sont également chères. Tout affreux que soit pour nous la certitude de la mort de Filippo, peut-être devrions nous la préférer à cet état de doute, d'ignorance qui fait notre malheur à tous. Vous possédez, mon ami, de terribles secrets; le monde invisible n'est pas fermé pour vous. Serait-il possible de nous donner l'assurance de ce qu'est devenu celui que nous a si inopinément, si mystérieusement été ravi?

— Vous me demandez là quelque chose de bien grave, répondit Auenschild après un instant de silence; oui, si votre fils n'est plus, je puis faire apparaître son ombre; elle nous révélera quel a été son sort; mais votre pupille, votre autre fils consentiront-ils à cette redoutable épreuve? voudront-ils en être les témoins?

— Je leur en parlerai, répliqua le prince. Antonio, ajouta-t-il en sommant son valet-de-chambre, allez prévenir le marquis Giétano que je désire l'entretenir.

vaux, des hôpitaux ainsi que des ateliers pour rétablir les armes.

Nos amis Mida jagas, général Ramirez et Avalos ont passé l'Uruguay, le 8 courant, après avoir dérotté l'Indien Tacuabé; ils se sont établis dans le département de Guaya avec une colonne de 1500 hommes.

Ignacio et Servando Gomez ont de nouveau occupé le Tula, après avoir pendant la nuit été, à Pando, effrayés par l'idée que j'allais attaquer Oribe.

Aujourd'hui même, plusieurs déserteurs de l'ennemi ont passé dans notre camp; et confirment les nouvelles que nous savions déjà du mauvais état de leurs chevaux, vu la saison avancée, et le manque de bestiaux pour nourrir leurs troupes. La faim se fait déjà bien sentir.

Nous avons en vue un numéro du *National*, en date du 5, par lequel nous avons appris avec plaisir la résolution héroïque des Français et Italiens résidant à Montevideo; ce qui a fait un grand effet dans l'armée et vous pouvez leur assurer qu'ils méritaient notre amitié.

J'ai le plaisir de vous saluer, votre serviteur et ami,

FRUCTUOSO RIVERA.

Montevideo, le 2 mai 1843.

Capitaine,

Honoré de votre confiance, et après m'être estimé heureux de servir sous vos ordres, Je dois avec regret vous annoncer, qu'en raison des circonstances qui deviennent de jour en jour plus inquiétantes, et de la détermination presque générale parmi nos compatriotes, je crois de mon devoir de passer à une des compagnies de la garde nationale mobile. Il me suffira de vous dire, capitaine, que ni mes intérêts, ni ma famille ne m'ont paru un obstacle à cette démarche impérieusement dictée par la sûreté de tous.

Agreez, capitaine, l'assurance de toute mon estime, et croyez au sincère regret que j'éprouve de me séparer de vous; mais, en toute circonstance, veuillez compter sur moi.

Votre dévoué serviteur,

Jh. Monnetou, sergent à la première compagnie du 4 bataillon.

M. Pouillan, capitaine de la 1re. compagnie du 4e. bataillon des volontaires français.

Montevideo, le 4 mai 1843.

— On lit dans le *Constitutionnel*:

Au moment de mettre sous presse, nous n'avons pu savoir d'autres nouvelles de Buenos Ayres arrivées aujour d'hui par le vapeur anglais, que la confirmation du triomphe de la liberté à Cordoba, et des succès sérieux du prochain soulèvement qui se mani-

Quels que fussent les ménagemens avec lesquels on apprit à Léonora la promesse qu'avait faite l'Allemand, des qu'elle comprit de quoi il était question, elle s'éleva de frayeur; puis elle revint à elle, puis enfin (ô fille d'Eve, ô démon de la curiosité!) elle donna à entendre qu'elle assisterait à l'expérience; on lui promit d'ailleurs que si Filippo était encore vivant, l'on ne verrait rien.

Giétano se récria vivement contre ce qui lui parut un sacrilège; il céda ensuite aux argumens de son père, et aussi à son propre désir de voir son sort se décider.

Ce fut une discussion singulière que celle qui eut lieu entre ces trois personnes, au sujet de l'engagement qu'avait pris le nécromancien. Faut-il évoquer le mort? le laisserons-nous dans le repos de la tombe? Et ce disant, les interlocuteurs remblaient de tous leurs membres; une sueur pâle inondait leur front, leurs dents claquaient. Je doute qu'il y ait au monde un ménage où un semblable débat ait eu lieu depuis; et cependant je suis incapable d'inventer un mot de ce que je vous raconte.

Il fut donc convenu que Auenschild aurait recours à son terrible savoir.

Il demanda qu'il lui fût accordé sept jours pour ses préparatifs.

La semaine parut bien longue et bien courte aux habitans de Monte-Cali; ils désiraient à la fois en rapprocher et en éloigner le terme fatal; ils seraient devenus fous si leur attente s'était prolongée davantage.

Le nécromancien avait profité de son long séjour en Sicile pour s'entourer des renseignements les plus circonstanciés sur les habitudes et la tournure de Filippo;

feusterait à Santa Fé, où l'Église avait commencé à prendre des mesures énergiques qui faisaient pressentir la crainte d'un danger immédiat.

Rosas avait de fréquentes conférences avec les principaux de sa bande, et l'effervescence de la malh urque augmenta à mesure que pâlit la malheureuse étoile de son maître.

FRANCE.

Paris, 10 janvier 1841.

(Suite et Fin.)

Au fond, le gouvernement ne serait pas fâché de se débarrasser du gouverneur actuel de l'Afrique pour procéder à la réalisation de la vice-royauté du duc d'Anville, ce projet favori de la cour. Mais, à cela, il y a deux puissants obstacles. Le premier serait l'effet moral que cette révocation produirait sur l'esprit des Arabes. A tort ou à raison, on attribue en Afrique la défaite d'Ab-el-Kader au général Bugeaud. Avant lui, les Kabyles infestaient les environs d'Alger jusqu'au Sahel. Aujourd'hui ces excursions de nomades ont cessé non-seulement entre l'Algérie et le Petit-Arab, mais encore dans la vallée de Chénoua et dans une partie de celle de la Chiffa. Rappeler le gouverneur avant que l'œuvre de la pacification ne soit achevée et considérée, c'est vouloir recommencer cette œuvre de Pénélope, qui a duré pendant les dix premières années de l'occupation. A ce point de vue, le maintien de M. Bugeaud est presque imposé, et son absence ne peut être que temporaire. Il existe, en outre, un second motif pour ménager le général. La dynastie compte beaucoup sur lui. On sait qu'il est un être capricieux, orgueilleux, infatué de ses idées, mais on sait également qu'il est actif, courageux et dévoué. La dynastie a donc intérêt à l'avoir pour ami, et encore plus à ne pas l'avoir pour adversaire. Une révocation inopportune, même quand on l'adoucissait avec le grade de maréchal, foudroyait le général Bugeaud. Il tient à l'œuvre qu'il a commencée, et, quoiqu'il déclare dans sa brochure, qu'il n'entend pas s'éterniser en Algérie, il n'en est pas moins certain qu'il n'accepterait pas sans honneur une mesure qui aurait les caractères d'une disgrâce. La cour a pu en juger quand elle a envoyé en Algérie le général Ramigny avec une mission qui ressemblait beaucoup à de l'espionnage.

La question des sucres semble toujours résolue dans le sens de la suppression, quoiqu'on ait parlé ces jours derniers d'un nouveau pas rétrograde. Cependant, le parti opposé à cette solution n'est réveillé et fait de grands efforts. Les fabricants de sucre, qui demandent le rachat, ont en le tort de choisir ici une sorte de délégué sans consistance, auquel on a promis de se sur le montant des indemnités qui se sont accordées. Ce délégué a cru réunir autour de lui les fabri-

cans nécessaires, ce qui est la perspective d'un rachat doit délivrer des embarras d'une exploitation onéreuse. Mais les grands fabricants, les hommes importants de cette industrie, viennent de séparer leur cause de celle-là. Peut-être est-ce plutôt de leur part une opposition de forme et une protestation contre des démarches faites au nom de toute la sucrerie de betterave. Quoiqu'il en soit, ils demandent le maintien de leur industrie contre ceux qui en veulent l'extinction. Il est vrai qu'ils n'acceptent que le *statu quo* et reculent devant l'idée d'une égalité de droits, ce qui équivalant à une déclaration d'impuissance et à un faux-fuyant qui ne termine rien. Cependant, il est à craindre que cette pièce ne joue un grand rôle devant la chambre des députés et devant la commission qui sera nommée. En dehors de la fabrication, il existe une classe intéressée au maintien de la fabrication du sucre indigène, celle des agriculteurs et surtout des propriétaires fonciers. Ce parti très-puissant a déjà menacé M. Guizot de représailles, et il ne serait pas impossible que, par cette affaire comme pour le traité de Commerce, le ministre ne dit : " *Qu'il vaut mieux subordonner la question à son existence, que son existence à la question.* "

Les partisans du rachat sont en outre menacés d'une protestation assez puissante. La chambre de commerce de Paris vient de mettre la question à l'ordre du jour et elle a nommé une commission pour s'en occuper immédiatement. Cette commission a pris une résolution et s'occupe de rédiger son rapport. Elle doit conclure au réjet du rachat, comme une solution empirique, et à l'égalisation des droits, amenés à la fois par une augmentation sur ceux du sucre indigène, et une diminution sur ceux du sucre colonial. Si la chambre de commerce adopte les conclusions du rapport, ce sera la encore une autorité contée et le principe de l'indemnité et des conséquences qu'on peut avoir.

Il paraît que le conseil des ministres vient de décider la nomination immédiate d'un gouverneur aux îles Marquises. D'après les bruits qui courent au ministère de la marine Royale, ce serait le capitaine de vaisseau Brust, officier très distingué, qui serait promu à ce poste. Il partirait de Toulon sur la frégate *Uranie*. Le gouvernement est décidé à faire des îles Marquises un poste important et un point de relâche pour les baleiniers de toutes les nations. Pour le moment, il n'est pas question de donner à ces îles une destination pénitentiaire, mais il est à craindre que plus tard, quand on se sera mieux assuré des ressources qu'elles peuvent offrir, un établissement de ce genre y sera fondé. Malheureusement les terres cultivables sont peu étendues dans cet archipel, qui offre partout des falaises escarpées et seulement quelques versants et quelques vallées fertiles. Le plus grand avantage de cette possession se a celui de deux magnifiques baies : celle de Taïo At et de Madie-de-Dios, les deux plus sûres de toute la Polynésie, avec la baie des îles, sur la Nouvelle-Zélande. W. W.

— Le *Moniteur* publiait hier, dans sa partie officielle, une ordonnance royale, en quarante articles, relative à l'organisation des chambres de notaires et à la discipline du notariat. Cette ordonnance est précédée d'un rapport au roi de M. le ministre de la justice, qui en explique l'esprit et le but. La matière nous paraît assez importante pour le public et pour les officiers ministériels, pour que nous reproduisions ce rapport, à la fin duquel se trouve d'ailleurs consignée la reconnaissance formelle du droit de transmission des offices créé par la loi du 28 avril 1816 :

" Sire, dit M. le ministre de la justice, le notariat a toujours été environné d'une grande considération. Le législateur de l'an XI, en donnant aux notaires le titre de fonctionnaires publics, a proclamé l'importance de leur profession.

" La nécessité de la soumettre à des conditions particulières et à un régime spécial n'a jamais été méconnue, et même à l'époque où des idées exagérées de concurrence et d'égalité dominaient dans la législation, elle a échappé à la suppression qui avait frappé les différentes corporations groupées autour de la magistrature. C'est l'étendue de la confiance que le notariat doit inspirer qui le place dans ce rang élevé. Cette confiance ne s'appuie que sur des faits isolés ; les actes pour lesquels son intervention est réclamée se rattachent à tous les événements successifs de la vie, de la famille, et à toutes les transactions qui amènent le mouvement des affaires et les déplacements volontaires de la propriété. C'est ainsi qu'appelés à constater les volontés les plus sacrées et à donner force aux droits les plus précieux, les notaires exercent une sorte de magistrature, qui contribue puissamment au repos des familles et au maintien de la moralité publique.

" Mais plus l'institution a d'importance et d'utilité, plus il est nécessaire de réprimer les abus qui tendraient à s'y introduire. Dans ces dernières années, des fautes graves ont été révélées, les désastres dont la pensée publique s'est vivement émue ont éclaté, et l'on s'est demandé s'il ne devait pas nécessairement donner une force nouvelle aux moyens consacrés par la loi pour prévenir le retour de semblables malheurs.

" Aux termes de la loi du 25 ventôse an XI, le notariat est placé sous la surveillance des tribunaux. Il est juste et convenable, en effet, que la magistrature étende son autorité sur des fonctionnaires entre les mains desquels la loi remet les intérêts des justiciables, et qui, par leur origine, remontent aux premiers établissements de l'ordre judiciaire. Auprès des tribunaux existent des chambres de discipline chargées d'aider cette surveillance.

" Les chambres ont été instituées par l'arrêté du 2 nivôse an XII, qui a conféré aux notaires eux-mêmes le droit de la former par voie d'élection.

" Plus en vertu du pouvoir que l'article 59 de la loi de ventôse an XI confère au gouvernement, cet arrêté n'a pas cessé d'être en vigueur ; mais il avait sagement prévu, dans son article 23, que l'expérimenté ren-

sil s'était procuré de lui un portrait en pied : il ne lui en fallait pas davantage pour la petite comédie qu'il se proposait de jouer.

" Je vais, se dit-il, rendre, après tout, fort contents ces ambécilles qui me regardent déjà comme mi-ux qu'un homme, et qui vont, pour le coup, me prendre tout-à-tait pour un Dieu. La noce se fera : je serai comblé de cadeaux, de présences ; on aura de moi une peur effroyable, et je serai ici tout ce que je voudrai. Ma foi ! vivent les sots quand ils sont riches ! Ils viennent au monde pour fournir de l'argent aux gens d'esprit. Mon illustre maître avait bien raison lorsqu'il me disait que la fortune des gens hardis était toute faite, qu'il n'y avait qu'à spéculer sur la crédulité du public. Il ne demande pas mieux que d'être trompé, pourvu qu'on s'y prenne un peu comme il faut."

Et durant ce monologue, Auenschild arrangeait divers objets dans sa chambre ; elle devait être la scène de ses évocations.

Il faisait jeûner les deux Villa-Termi et Léonora ; il leur avait recommandé de passer les jours et les nuits en prières : il avait exalté toutes leurs facultés outre mesure.

L'instant fixé arriva ; tous quatre étaient réunis dans l'appartement du sorcier ; celui-ci montrait une contenance pâle et émue, mais ferme et passive ; Léonora tremblait de tous ses membres et respirait de toutes ses forces un flacon pour ne pas s'évanouir ; Gaetano et le prince avaient l'air de deux criminels que l'on mène à la potence.

Une seule lampe jetait dans cette vaste pièce un reflet lugubre.

Auenschild l'éteignit, se tut un moment ; puis pro-

nonçant d'une voix agitée quelques formules cabalistiques, il finit par enjoindre à l'ombre de Filippo d'apparaître, et de révéler quel avait été son destin.

Une clarté blême vint illuminer faiblement l'extrémité de l'appartement.

Un éclat douteux permit d'entrevoir un vaste miroir qui couvrait une épaisse vapeur ; elle se dissipa par degrés ; elle laissa voir Filippo en personne.

Il était revêtu du costume qu'il portait le dernier jour qu'on l'avait vu. Ses mains étaient chargées de fer ; il gisait sans vie sur une greve sablonneuse ; l'eau coulait de ses cheveux, de ses vêtements. Bientôt la lame parut le couvrir, et tout disparut. Pas un mot n'avait été échangé durant cette scène effrayante ; les assistants, immobiles, glacés, les yeux avidement fixés sur ce qui se passait devant eux, retenaient leur haleine. L'obscurité renaît, et Leonora, poussant un cri déchirant, tombe, privée de sentiment, dans les bras du prince.

Elle fut obligée de garder le lit assez long-temps avant de se remettre d'une secousse aussi rude ; le prince se trouva indisposé ; il fit appeler les plus habiles docteurs de Palerme, et ceux-ci se gardèrent bien de guérir trop tôt l'illustre malade. Gaetano s'enferma dans ses appartements, et le nécromancien dissimula sous un air consterné une bonne envie de rire.

On n'eut plus de doute de la mort de Filippo ; le prince voulut qu'un service digne de lui fut célébré pour l'âme du malheureux noyé. Toutes les cloches de Palerme sonnèrent à triple volée pendant soixante-douze heures de suite : la cathédrale fut tendue de noir jusqu'à l'extrémité de sa girouette ; l'on compta deux mille huit cent cinquante cierges autour du catafalque, et le car-

dinal Ottobeni officia lui-même, assisté de cinq archevêques.

A la porte de l'église, l'on distribua aux pauvres 4000 ducats. Couvert d'un immense manteau de deuil, Auenschild assista à la cérémonie funèbre ; on remarqua combien ses yeux étaient rouges, et plus d'une fois on le vit enfoncer sa figure dans son mouchoir ; on l'entendit sangloter.

Un magnifique mausolée en marbre blanc de Carare, avec deux colossales figures allégoriques, s'éleva bientôt dans l'église de Sainte-Rosalie. Afin que le premier venu pût y lire à la mémoire de quel personnage était érigé ce somptueux monument, l'on y grava une très-longue et très-roulante inscription en hébreu, en grec et en latin. Ce fut, soit dit en passant, le seul rapport qu'eut Filippo avec Michel Montaigne. J'ai vu en trois langues l'épithaphe de l'auteur des *Essais* sur son tombeau ; c'est dans l'ancienne église des Fenillans, à Bordeaux, qui le renferme, le troisième piétre à main gauche.

Au bout de deux ou trois mois, le mariage de Gaetano et de Léonora n'était plus douteux.

Auenschild, entouré de vénération et d'égards, servi à genoux par une armée de domestiques, s'était lassé de cette existence un peu monotone à la longue ; il n'était pas homme à s'endormir dans le faste ; et pour avoir trop mangé les plats les plus recherchés servis dans de la vaisselle d'argent, il n'avait plus faim.

(La suite au prochain numéro.)

draît nécessaire une organisation plus complète des chambres de discipline ; c'est l'accomplissement de cette précision que nous nous sommes proposés en préparant le projet d'ordonnance que nous venons soumettre à Votre Majesté.

Les dispositions nouvelles de ce projet, qui a été délibéré en conseil d'état, ont toutes pour but de fortifier, en matière de discipline, l'action des chambres de notaires et celles des tribunaux.

La plus importante des modifications adoptées est celle qui donne aux chambres de notaires le droit de provoquer la destitution des membres de la compagnie qui ont manqué à la probité, à l'honneur ou aux règles de leur ordre. Le nouveau droit qui leur est conféré leur permettra d'exercer leur surveillance avec plus d'autorité.

L'arrêté de l'an XII ne s'était pas occupé de régler ce qui a rapport à la élévation, et d'offrir une récompense aux notaires qui se retirent après avoir exercé leurs fonctions avec distinction.

Cependant, veiller à ce que les aspirants au notariat s'y disposent par un travail assidu et une conduite régulière, promettre une rémunération à la fin d'une carrière honorablement parcourue, c'est préparer de bons choix, c'est encourager les efforts vers le bien.

Deux titres du projet d'ordonnance sont consacrés aux aspirants à la profession de notaire et à l'honorariat.

Les chambres surveilleront la conduite des aspirants, et assureront qu'ils se rendent dignes des fonctions auxquelles ils prétendent.

Quant à l'honorariat, une ordonnance rendue par Votre Majesté, le confèrera sur la proposition des chambres de discipline et le rapport du ministre de la justice.

Cette disposition donne un nouveau relief à l'institution ; elle place le notariat sous l'influence de cette pensée d'ordre et de conservation, si chère à la magistrature, qui rattache les magistrats, comme membres honoraires, aux compagnies dont ils cessent de partager les travaux.

L'article 12 renferme une des dispositions principales du projet : il défend aux notaires de se livrer à certaines opérations qu'il détermine ; la plupart ne sont pas répréhensibles en elles-mêmes, mais elles tendent à compromettre la position de ces officiers publics et à exposer leurs clients à des risques contre lesquels ceux-ci sont sans défense, parce qu'ils n'ont pu les prévoir. La règle est que les notaires doivent se renfermer soigneusement dans l'exercice de leurs fonctions.

Les tribunaux, qui sont chargés par la loi de l'an XI de la discipline du notariat, feront respecter ces règles, dont l'application rassurera l'opinion publique. En même temps qu'ils veilleront à ce que ces prohibitions soient scrupuleusement observées à l'avenir, ils apporteront une sage mesure dans l'appréciation des faits qui ont été accomplis notoirement, de bonne foi et sans contradiction, soit des chambres de discipline, soit des magistrats.

L'ordonnance dont je viens d'exposer les bases principales, manifeste clairement la juste sollicitude dont le gouvernement du roi est animé pour le notariat ; elle se rattache soigneusement, dans toutes ses prescriptions, aux principes de l'institution telle que l'ont faite les lois antérieures et les nécessités révélées par l'expérience ; c'est dire assez que, tout en réservant dans toute sa plénitude le droit de nomination, dépendance nécessaire de la puissance publique, et garantie indispensable contre les abus, le gouvernement regarde aussi comme hors d'atteinte le droit de transmission des offices créés par la loi du 28 avril 1816. A aucune époque il n'a songé à admettre ni à proposer aucune altération de ce droit, et les inquiétudes qui ont pu se répandre à ce sujet n'ont jamais eu le moindre fondement.

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté le projet d'ordonnance relatif à l'organisation des chambres de notaires et à la discipline du notariat.

Je suis, &c. MARTIN (du Nord)

NOUVELLES D'ÉPAGNE.

— On écrit de Liander.

Sont sortis du port, dans la direction d'Haiti, le bateau à vapeur *Congreso*, la frigate *Isabelle II* et le brick *Jason*. Le commandant de ces forces navales est chargé de demander à la république haïtienne pour quelle raison elle s'est permis de se saisir de nos bâtimens marchands, et lui demander aussi réparation de tous les dommages causés au commerce espagnol. Quant au fanat, que Turnbull, que les autorités se sont

efforcées de faire passer pour fou, afin d'étouffer, l'affaire, tout le monde sait à quoi s'en tenir. Le général Valdés a fait preuve, dans cette circonstance, d'une faiblesse aussi coupable qu'extraordinaire. Sa faiblesse compromet l'existence de la colonie, surtout quand on connaît l'esprit entreprenant du cabinet de Saint-James. Le bando relatif aux esclaves, que le gouverneur a publié, est un acte impolitique au suprême degré. Cet homme a l'air de ne pas se douter que l'imagination des nègres est échauffée par les déclamations impudentes de Turnbull, et qu'il est dangereux de flatter les passions d'hommes dominés par la pensée de la liberté.

— On dit que nous avons tort de jeter de cri d'alarme au sujet des Antilles. D'accord ; les Antilles sont plus en sûreté que jamais. Le projet d'insurrection des nègres n'est qu'un rêve ; les tentatives de Turnbull, une plaisanterie ; l'enlèvement de nos navires par les nègres d'Haiti, un mensonge ; les proclamations répandues à Cuba, un échantillon ; les efforts que fait l'Angleterre depuis deux siècles pour s'emparer du golfe de Colomb, une invention du *Castellano*. Pour être du goût de l'*Espectador*, nous ne devrions ouvrir la bouche que lorsque Cuba et Porto-Rico seront une seconde édition de Saint-Domingue ; encore faudrait-il s'exprimer avec une extrême modération.

MOUVEMENT DU PORT

DE MONTEVIDEO

Arrivées du 4 mai

Lisbone goelette anglaise *Albion*, de 134 t. cap. Martine à ordre avec sel.

London, brick anglais *Marrion*, de 201 t. cap. Hunter, à Kewslay.

Roscoff, barque française *Industrie*, avec pommes de terre, chaos, et autres effets à l'air.

Maldonado, un brick anglais avec bétail.

New-Castle, brick anglais *Princesse Victoire*, à Bertrand Lebreton, avec charbon.

Bahimore, barque américaine *Sevenc*, à Zimmerman Frazer et comp, avec 1193 boques farine, 319 barrils bougie, 98 id graisse de cochon, 40 caissons thé, 20 id caisses id id cigaretes, 10 boques tabacs, 7 cais id, 125 id riz, 113 boques id, 100 biscuits, 713 jambon, 75 barrils essence, 167 caisses chaises, 311 soulers, 43 barrils clous, 14 caisses meubles, 260 planches, 5 boques colle, 6 caisses rapé, 65000 pices planches, 260 ballots et 9 colis eff ts.

Buenos Ayres, bateau à vapeur de guerre anglais *Ardent*.

Maldonado, brick autrichien *Giorgio*, et brick anglais *Tenis*, avec bétail.

En vue une barque française à l'O.

AVIS.

Nous avons l'honneur de prévenir le public que le nommé *Etienne Larussie*, natif d'Oron (Basses-Pyrénées) entré chez nous le 22 septembre 1842, n'est plus à notre service depuis le 29 mars, jour où nous le fîmes arrêter par la police à cause de sa conduite infidèle, les objets qu'il nous avait volés, trouvés dans ses malles et ses aveux écrits par lui-même ne laissent aucun doute sur sa moralité. Après l'avoir fait elargir, ayant fait diverses recherches dans notre magasin, nous avons découvert de nouveau le manque de plusieurs pièces, soient données en paiement pour effet à son usage, ou en cadeau. Le compte a été accepté par lui. Ces pièces ne sont pas les seules que nous ayons à lui réclamer, car, après de nouvelles recherches, il nous manque une montre 16 lignes cadran émail, cuvette or mat ciselé, ouvrage représentant un bouquet de fleurs en relief, portant le n° 16,626, et de plus plusieurs bagues, or, roses et brillant. Tous ces objets, il s'obstine à en nier le vol, c'est pourquoi nous prions les personnes qui auraient reçu en cadeau ou acheté à ce jeune homme des marchandises en dehors de notre maison, de vouloir bien nous donner des renseignements que la police ne pourrait pas découvrir, cela dit pour la sûreté des personnes ignorant la source d'où pourraient provenir les objets qu'elles auraient pu recevoir ou acheter.

Montevideo, le 2 mai 1843.

A. POTHIER et E. LETOURNAU,
Traidants de la Caridad de Paris,
Calle San-Francisco.

AUX VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Nous invitons les volontaires français qui voudront faire partie de la compagnie auxiliaire d'artillerie sous le commandement du capitaine Alazard, à se faire inscrire hors du marché, maison 1 steves, près du Café de l'Uruguay.

Aviso á los Laboradores de Pan.

Los rematadores del derecho impuesto por el Superior Gobierno á los Sres. panaderos, hacen saber que D. Santiago Tobal ha cesado desde el 24 del corriente, en representarlos. En su consecuencia está exonerado de todo cargo en este ramo. Los Rematadores,

WEILL y Ca.

AVIS.

Aux amateurs des talents et secrets, intéressants Mr. Le Centre s'engage à prendre aux amateurs la manière de gagner beaucoup d'argent dans peu de temps.

1. Pour apprendre à faire la poudre à Canon et de chasse.

2. Item pour gouverner le marin avec facilité.

3. Item pour la poudre de fusil à piston.

4. Item pour faire la poudre de Jupiter tonnant.

5. Item pour faire le Cidre à la perfection.

6. Item pour faire du bon fromage avec de l'eau.

7. Item pour Graver sur le fer et le cuivre.

8. Item pour Graver sur le fer ou l'acier.

9. Item pour Graver sur les os de l'antruche.

10. Item pour argenter le Cuivre et le fer.

11. Item pour Graver le fer.

12. Item pour faire les arbres de Saturne.

13. Item pour changer le vin rouge en blanc.

14. Item pour souder le marbre romain.

15. Item pour fondre à tout instant une Barre de Fer.

Les personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance s'adressent chez Lelivre en face M. Roulier au café de la Cocarde de 6 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, etc., etc.

Bataillon des Volontaires Français.

Le Bureau d'état major du Bataillon est installé rue St. Charles, maison Pernin à côté de la Police, en face le magasin du *Pavillon Français*.

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

DEUXIEME BATAILLON.

Voltigeurs.

M'étant déjà réuni à tant de cœurs dignes d'être français, j'ai rempli une liste de braves, et je me suis de la voie du journal pour prévenir tous ceux qui ne seraient pas enrôlés jusqu'à ce jour de passer chez moi, rue Buenavista, maison Lima où ils trouveront des amis tous voués à la noble cause que nous défendons. Puisque c'est notre liberté !...

Le capitaine, DULAC.

BATAILLON

De Volontaires Français.

1re COMPAGNIE DE VOLTIGEURS.

Le capitaine de la 1re compagnie de voltigeurs fait savoir à toutes les personnes inscrites dans sa compagnie et qui n'ont pas de fusil de vouloir bien passer chez M. Jérôme, Estaminet Français, rue des pêcheurs, où il leur sera délivré des fusils français.

Montevideo, 15 avril.

Le commandant de la compagnie POYSFINJEAN

Le Gerant Jh. REYNAUD.

Imprimerie Oriental, dirigée par Jh. REYNAUD.